

4.8 LA COUR DE CASSATION

En 2021, le volume d'affaires nouvelles soumises à la Cour de cassation s'establit à 15 800 affaires. Ce volume, en baisse régulière depuis 2018, augmente en 2021 (+ 18 %), probablement en raison de la situation sanitaire de 2020. Comparé à 2019, il baisse de 7,6 %. Le nombre de décisions rendues par la Cour de cassation (14 900) augmente également (+ 25 %), mais comme pour les affaires nouvelles, diminue entre 2019 et 2021 (- 16 %).

La procédure de filtrage instituée par la loi organique du 25 juin 2001 permet à la Cour de cassation de déclarer « non admis les pourvois irrecevables ou non fondés sur un moyen sérieux de cassation ». Depuis 2002, les affaires en « non-admission » permettent de réduire le nombre de rejets : en 2021, 4 400 affaires sont clotûrées ainsi, ce qui représente plus d'un tiers des affaires terminées.

Définitions et méthodes

La Cour de cassation est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire. Elle est chargée d'assurer l'unité d'interprétation de la loi. Saisie par un pourvoi contre une décision rendue en dernier ressort par une juridiction du premier ou du second degré (le plus souvent la décision attaquée est un arrêt de cour d'appel), la Cour de cassation vérifie que cette juridiction a bien appliqué le droit. Si c'est le cas, elle rejette le pourvoi. Dans le cas contraire, elle casse la décision et renvoie son examen à une autre juridiction de même catégorie pour rejeter l'affaire.

La Cour de cassation rend également des avis, à la demande des juges, sur des points de droit relatifs à des législations nouvelles.

Elle intervient également dans les questions préjudiciales de constitutionnalité, en décidant de les transmettre ou non au Conseil constitutionnel.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : Cour de cassation, notamment son rapport annuel

Pour en savoir plus : www.courdecassation.fr

	1. Activité civile de la Cour de Cassation					unité : affaire
	2017	2018	2019	2020	2021	
Affaires nouvelles et réinscriptions	22 890	17 458	17 071	13 417	15 781	
Taux d'évolution (en %)	+ 12,2	- 23,7	- 2,2	- 21,4	+ 17,6	
Affaires terminées	20 667	21 865	17 813	11 905	14 908	
Taux d'évolution (en %)	- 5,1	+ 5,8	- 18,5	- 33,2	+ 25,2	
Cassation	5 347	6 700	5 039	2 643	3 648	
Rejet	4 274	3 450	3 340	2 166	2 774	
Irrecevabilité	283	124	139	146	192	
Désistement	3 577	3 422	2 702	1 990	2 543	
Non-admission	4 456	5 507	4 550	3 510	4 386	
Autres fins	2 730	2 662	2 043	1 450	1 365	